

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Séance ordinaire du 15 décembre 2021 à 18h00, après convocation légale

Sous la Présidence de M. SCHREIBER Roger

Etaient présents :

ANDRE René	REBSTOCK-PINNA Alexandra
BECKER Patrick	BALCERZAK Roland
COLIN Jean-Marie	BAUR Denis
HERFELD Marie-Laurence	LANGMAR Déborah
KASPAR-COTRUPI Angèle	MATHIEU Bertrand
LUCCHINI Marc	PAQUET Michel
RENAUX Patricia	PARPETTE Jerry
SCHNEIDER Brigitte	RECH Serge
VEINNANT Bernard	ROBINET David
ZIEGLER Damien	BRUSCO Stéphan
CORAZZA Jean-Luc	PHILIPPE Lionel
DEUTSCH André	PAULY Elsa
HATRI Aïcha	KOWALCZYK Maryline
HOLSENBURGER Alexandre	SCHIVRE Marc
JURCZAK Serge	TACCONI Pierre

Procurations :

Viviane FATTORELLI	a donné procuration à	Stéphan BRUSCO
Denis SCHITZ	a donné procuration à	Damien ZIEGLER
Caroline VETZEL	a donné procuration à	Elsa PAULY
Mathieu WEIS	a donné procuration à	Marc LUCCHINI
Clémence POUGET	a donné procuration à	Angèle KASPAR-COTRUPI
Julien FREYBURGER	a donné procuration à	Roger SCHREIBER
Laurent SCHULTZ	a donné procuration à	Marie-Laurence HERFELD
Alessandro BERNARDI	a donné procuration à	Aïcha HATRI
Bernard ZENNER	a donné procuration à	Roland BALCERZAK
Sylvie SCHUTZ	a donné procuration à	Alexandra REBSTOCK-PINNA
Michel HERGAT	a donné procuration à	Denis BAUR
Marc FERRERO	a donné procuration à	André RENE
Audrey WATRIN	a donné procuration à	Alexandre HOLSENBURGER
Bernard GUERMANN	a donné procuration à	Lionel PHILIPPE
Maurice LORENTZ	a donné procuration à	Serge RECH

Absents excusés :

Jean-François MEDVES	Guy MELEO	Patrick ABATE	Alieth FEUVRIER
Michèle BEY			

Absents non excusés :

TSCHIERSCH Laurent	BARILLARO Jérémy	DEISS Murielle	ENGELMANN Fabien
GRILLO Marie	LOPICO Aurélie	ACKER Christine	FRADELLA Cédric
SEGURA Olivier			

La séance débute à 18h13.

Début de la séance :

Membres en exercice : 60
Présents : 31
Procurations : 15
Absents : 14

Pendant le point 2 :

Monsieur Patrick BECKER quitte la salle à 18h29 et revient à 18h32 avant le vote.

Membres en exercice : 60
Présents : 31
Procurations : 15
Absents : 14

La séance se termine à 19h28.

Assistaient en outre :

AUBURTIN-COLNOT Isabelle, Directrice Générale du SMiTU

ANDRE Cédric, Directeur Adjoint du SMiTU

DIMEL Sébastien, Directeur des Finances du SMiTU

VAUTRELLE Alexandre, Responsable des Affaires Juridique du SMiTU

SCHLIENGER Sylvaine, Responsable de projet PDU et Citézen du SMiTU

DEFAZIO Jérémy, Chargé de Communication et Marketing du SMiTU

PAX Guillaume, Assistant de Direction du SMiTU

POINT 3 - DELIBERATION N°2021/I-87 - PROPOSITION DE GESTE COMMERCIAL POUR LES USAGERS EN RAISON DE LA DEGRADATION DU SERVICE

Le passage en Délégation de Service Public a permis de mieux cadrer la relation entre le SMiTU et son exploitant. Ainsi, les suppressions de services liées à l'absentéisme des conducteurs débouchent sur l'application de pénalités. Si cette démarche est saine pour la gestion des deniers publics, elle ne règle malheureusement pas la problématique des dégradations de service que doivent subir les usagers.

Pour information :

- Au 18 novembre 2021, le SMiTU avait appliqué 213 000 € de pénalités ;
- Le geste commercial de 10% concédé aux scolaires suite à la rentrée de septembre 2020 représentait un coût de 33 307,40 €.

Il est proposé au Comité Syndical :

- de faire un geste commercial à nos usagers titulaires d'un abonnement mensuel ou annuel (Pass Séniors imposables, Pass Mouv, Pass Jeuns, Pass Scool), en leur reversant 20% du montant de l'abonnement payé sur la période du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2021 ;
- d'autoriser la société KTF à faire le versement directement aux usagers ;
- d'autoriser le Président à reverser les sommes concernées à la société KTF sur présentation des justificatifs ;
- d'inscrire les crédits à la décision modificative n°3.

Le Bureau Syndical du 3 décembre 2021 a donné un avis favorable.

La Commission Transport et Réseau s'est déroulée le 13 décembre 2021 et a donné un avis favorable.

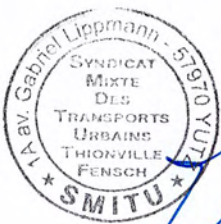
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents, décide :

- de faire un geste commercial à nos usagers titulaires d'un abonnement mensuel ou annuel (Pass Séniors imposables, Pass Mouv, Pass Jeuns, Pass Scool), en leur reversant 20% du montant de l'abonnement payé sur la période du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2021 ;
- d'autoriser la société KTF à faire le versement directement aux usagers ;
- d'autoriser le Président à reverser les sommes concernées à la société KTF sur présentation des justificatifs ;
- d'inscrire les crédits à la décision modificative n°3.

Pour extrait conforme,

A Yutz, le 16 décembre 2021

Le Président,



Roger SCHREIBER